

Rapporteur : Mme LEMONNE

N° CP_2025_0214

11 - Mobilités

Liaisons cyclables Baguer-Morvan - Dol-de-Bretagne et Baguer-Pican - Dol-de-Bretagne - Modalités de la concertation

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 12 février 2024 ;

Exposé :

Depuis juin 2021, le Département porte une nouvelle politique en matière de mobilité active, via le réseau Ile-et-Vélo 35. Ce programme, qui comprend l'aménagement de 24 pistes cyclables dont celles entre Baguer-Morvan et Dol-de-Bretagne, ainsi qu'entre Baguer-Pican et Dol-de-Bretagne, vise à accompagner le développement des modes actifs (vélos, vélos à assistance électrique, trottinettes...) afin de favoriser l'intermodalité et les déplacements décarbonés sur les courts trajets du quotidien. Les 2 pistes cyclables Baguer-Pican - Dol-de-Bretagne et Baguer-Morvan - Dol-de-Bretagne, répondent à cet objectif notamment par la desserte de la gare SNCF de Dol-de-Bretagne.

Le projet de liaison cyclable Baguer-Pican - Dol-de-Bretagne est en discussion au sein de la commune de Baguer-Pican depuis plus de 4 ans. Il est également inscrit dans le plan d'action du schéma directeur cyclable de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel. Dans ce plan d'actions, il est indiqué qu'elle devra permettre de relier la zone d'activités des Rolandières à la commune de Dol-de-Bretagne.

La liaison cyclable Baguer-Morvan - Dol-de-Bretagne a été partiellement réalisée en 2018. Cette voie cyclable réalisée par la commune de Baguer-Morvan, comporte une discontinuité majeure dans son parcours au niveau du passage sous une voie ferrée. Le projet de liaison cyclable départementale vise à améliorer la liaison existante, afin de la rendre compatible avec les voies cyclables du réseau Ile-et-Vélo 35, en vue des objectifs d'efficacité et de sécurité recherchés.

I. Les objectifs des liaisons cyclables

Les deux projets, portés par le Département, avec le soutien des communes de Baguer-Morvan, Dol-de-Bretagne et Baguer-Pican, visent à remplir les objectifs suivants :

- Développer l'usage cyclable du quotidien entre les communes ainsi que vers la gare de Dol-de-Bretagne ;
- Sécuriser les déplacements cyclables entre les communes ;
- Améliorer l'environnement, le cadre de vie des riverains et optimiser les conditions de desserte.

II. La concertation envisagée

Le Département et les communes souhaitent mettre en place de manière volontaire et à l'échelle des deux liaisons cyclables, une démarche de concertation avec le public permettant à toute personne intéressée d'accéder aux informations relatives à ces projets, et de formuler des observations.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Faire connaître l'existence des projets au public.
- Permettre à la population, notamment aux riverains et aux acteurs du territoire, de prendre connaissance des grands principes de ces opérations.
- Permettre à toute personne intéressée de faire part de ses observations, de ses propositions ou de ses interrogations.

Les modalités de la concertation mises en œuvre seront les suivantes :

- Deux ateliers de travail avec les parties prenantes du projet (acteurs du monde agricole, du monde économique et associatif, ainsi que les riverains).
- Deux ateliers de travail avec le grand public.
- Une réunion publique.

- Une exposition publique dans chaque commune, avec mise à disposition d'un dossier de concertation et d'un registre de contributions en version « papier ».
- La mise à disposition du public d'une page dédiée sur la plateforme <https://jeparticipe.ille-et-vilaine>.
- La réalisation d'un bilan de la concertation.

Ces modalités de concertation sont approuvées par des délibérations concordantes des communes de Baguer-Morvan, Dol-de-Bretagne, Baguer-Pican, ainsi que la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Décide :

- d'approuver les objectifs et les modalités de la concertation relative aux projets de liaisons cyclables entre Baguer-Morvan - Dol-de-Bretagne ainsi qu'entre Baguer-Pican - Dol-de-Bretagne.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0214

Pour extrait conforme